

**Arrêté temporaire n° ST26/175
Portant réglementation du stationnement**

RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU

Madame le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU l'autorisation de voirie n° ST26/175AV,

VU l'arrêté notifié le 22 mars 2026 portant délégation de signature à M. le 4ème adjoint au Maire,

VU la demande émise par SADE CGTH ST MARTIN demeurant rue Pierre Martin 62280 ST MARTIN BOULOGNE représentée par Monsieur LEJEUNE pour le compte de VEOLIA représentée par Monsieur CARON aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement,

CONSIDÉRANT que des travaux avec installation de base de vie et stockage de matériaux rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 13/04/2026 au 22/05/2026 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 13/04/2026 et jusqu'au 22/05/2026, le stationnement des véhicules est interdit RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU sur le parking. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2

Le présent arrêté devra être affiché sur le site pendant toute la durée du chantier.

Article 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par SADE CGTH ST MARTIN.

Article 4

Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Martin-Boulogne, le 08 avril 2026

Pour le Maire,

Adjoint à la sécurité

Guillaume SAVEANT



DIFFUSION:

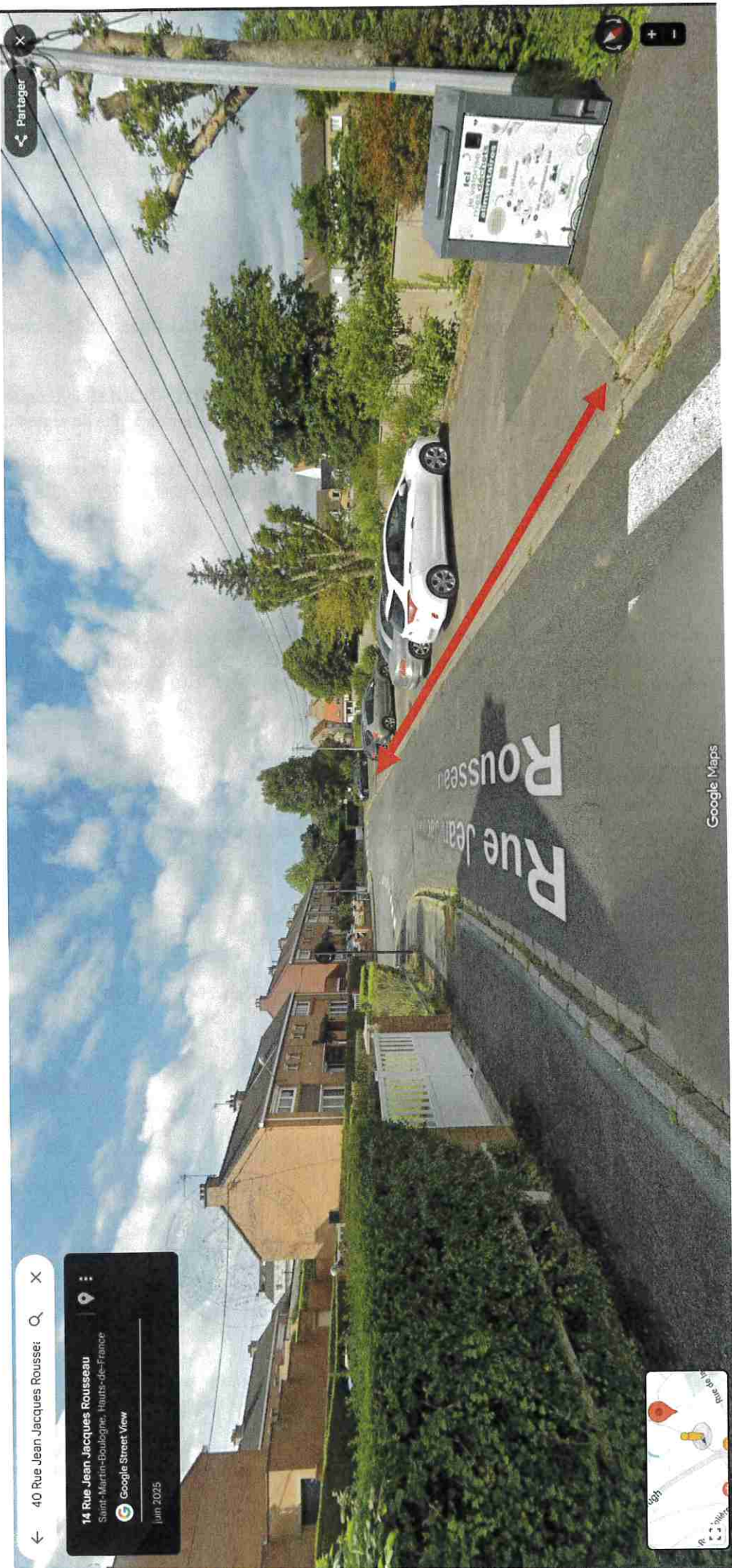
- VEOLIA
- la Police Municipale
- SADE CGTH ST MARTIN

ANNEXES:

plan

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Partager

← 40 Rue Jean Jacques Rousseau

14 Rue Jean Jacques Rousseau
 Saint-Martin-Boulogne, Hauts-de-France
 Google Street View
 Juin 2025



Google Maps